

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRADELLES

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRADELLES

Date de convocation : 17.04.2025

Nombre de membres

du Conseil : 15

en exercice : 13

ayant pris part à la délibération : 13

Séance du 22 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le 22 Avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Patrick ANGLADE, Stéphanie FERET BOULANGER, Elisabeth LYOTARD, Christine REPETTI, Jean François ASSENS, Aurélie ROBERT, Bernard RIEU.

Représentés : Raphael ROLLAND, Aglaé MACHALART, WICKE Annie, LACAZE Olivier, Guillaume FORESTIER

Présents invités : Laura HRBCEK, Céline BERNARD

Secrétaire de Séance : Stéphanie FERET

N°2025-071 :

Objet : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26/03/2025.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2025.

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

N° 2025-072 :

Objet : Convention de Mise à Disposition au SDIS43 de la Caserne des Pompiers.

Afin de fixer les conditions de cette mise à disposition gracieuse, le CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE, Monsieur Le Maire à signer ladite convention ci jointe entrant en vigueur à la date de signature des deux parties.

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

AR Prefecture

043-214301541-20250422-DELIBERATIONS-DE
Reçu le 29/04/2025

Liste des Délibérations du Conseil Municipal du 22 Avril 2025

N°2025-073 :

Objet : Appel à projets Région – Village remarquables – Accompagnement des opérations sur des Immeubles appartenant à des propriétaires privés dans des centres anciens protégés

La région Auvergne Rhône Alpes lance son appel à projets Village remarquables 2025. L'objectif de celui-ci est d'accompagner les opérations de préservations du patrimoine privé.

Dans ce contexte l'aide régionale couplée avec une intervention de la Commune et/ou de la fondation du patrimoine (max 50% des travaux).

Feront un levier pour que les propriétaires privés puissent rénover leur patrimoine, sachant que l'intervention est ciblée sur les parties visibles depuis l'espace public.

Plusieurs critères d'éligibilités sont à respecter :

- Le projet soit situé sur la commune Lauréate de l'appel à projet
- La Commune doit avoir mis en place un dispositif d'intervention en direction des propriétaires privés
- Les immeubles concernés sont ceux à usages d'habitation, commercial et bureau
- Les travaux devront s'inscrire dans le cadre du dispositif mis en place par la Commune et doivent être situés dans le cœur du village
- Les bénéficiaires sont les personnes physiques et les personnes morales de droits privés
- Les travaux portant sur du patrimoine inscrit ou classé au titre des Monuments
- Historiques ne sont pas éligibles sur ce dispositif compte tenu de l'existence d'un dispositif dédié mis en œuvre par la Région.

Afin que la Commune de Pradelles se porte lauréate dans le cadre de cet appel à projet, LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE, Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature et à signer tout document s'y afférent.

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

N°2025-074 :

Objet : Appel à projet départemental 2025 au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)

L'appel à projets vise à soutenir des actions et projets en adéquation avec la politique nationale de prévention de la délinquance avec l'appui financier du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR).

Il intervient dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance définie pour la période 2022-2026

AR Prefecture

Cela concerne les politiques publiques suivantes :

1. --> Prévention de la délinquance ;
2. --> Prévention de la radicalisation ;
3. --> Equipement des policiers municipaux et ASVP ;
4. --> Sécurisation des établissements scolaires ;
5. --> Déploiement de la vidéoprotection ;

Dans ce cadre, le Conseil Municipal **AUTORISE**, Monsieur Le Maire à répondre à cet appel à projets concernant les politiques publiques suivantes et signer tout document s'y afférent.

- **N°1 Prévention de la Délinquance,**
- **N°5 Déploiement de la Vidéoprotection.**

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

N°2025-075

Proposition de reprise de l'éclairage public sur la Place de la Halle (SMEV)

En l'absence de proposition concernant la reprise de l'éclairage public de la Place de la Halle par la SMEV, cette délibération est différée au projet Conseil Municipal.

N°2025-076

Défense dans le cadre d'un contentieux traduit par un résident

Dans le cadre d'un contentieux traduit par un résident,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER, Monsieur le Maire à défendre la commune dans l'instance n° 2500941-1 ;**
- **DE DESIGNER, Me Cédric ISSARTEL, Avocat au Barreau de la Haute-Loire y demeurant 18 rue du Faubourg Saint-Jean au Puy-en-Velay (43 000), pour représenter la commune dans l'instance n° 2500941-1.**

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

AR Prefecture

043-214301541-20250422-DELIBERATIONS-DE
Reçu le 29/04/2025

Liste des Délibérations du Conseil Municipal du 22 Avril 2025

N°2025-077

Reprise concession cimetièrè

Conformément à la réglementation en vigueur, la concession était acquise pour une durée de 50 ans. La rétrocession donne lieu au remboursement au prorata temporis de la somme versée lors de l'octroi de la concession. Concession acquise 1100 € en février 2018.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

EST FAVORABLE à cette rétrocession pour un montant de 946.00 Euros et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour ce faire.

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

N°2025-078 : Recrutement d'un Agent au Service Administratif :

CONSIDERANT la demande de mise en disponibilité de l'agent en poste il y a lieu de procéder au recrutement d'un agent administratif.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **ADOPTE** la proposition de modification du tableau des emplois,
- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de six mois à temps non complet et ce, à partir du 24 avril 2025, rémunéré à l'indice majoré 372
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- **EST** informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

AR Prefecture

N°2025-079

Nomination d'un régisseur de recettes et régisseur de recettes adjoint

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer un régisseur principal ainsi qu'un régisseur adjoint de recettes pour encaisser les règlements des régies suivants :

- Régie multiple (Budget Principal),
- Régie Le Rochet de Grelet (Budget Principal),
- Régie VVF La Valette (Budget VVF),

L'acte constitutif de nomination d'un régisseur suppléant sera effectué et transmis au contrôle de légalité,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** à l'unanimité la nomination du régisseur principal nommé ci-dessus,
- **APPROUVE** à l'unanimité la nomination du régisseur suppléant nommé ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

Le Maire,




Alain ROBERT

AR Prefecture

043-214301541-20250422-DELIBERATIONS DE
Reçu le 29/04/2025

Liste des Délibérations du Conseil Municipal du 22 Avril 2025